

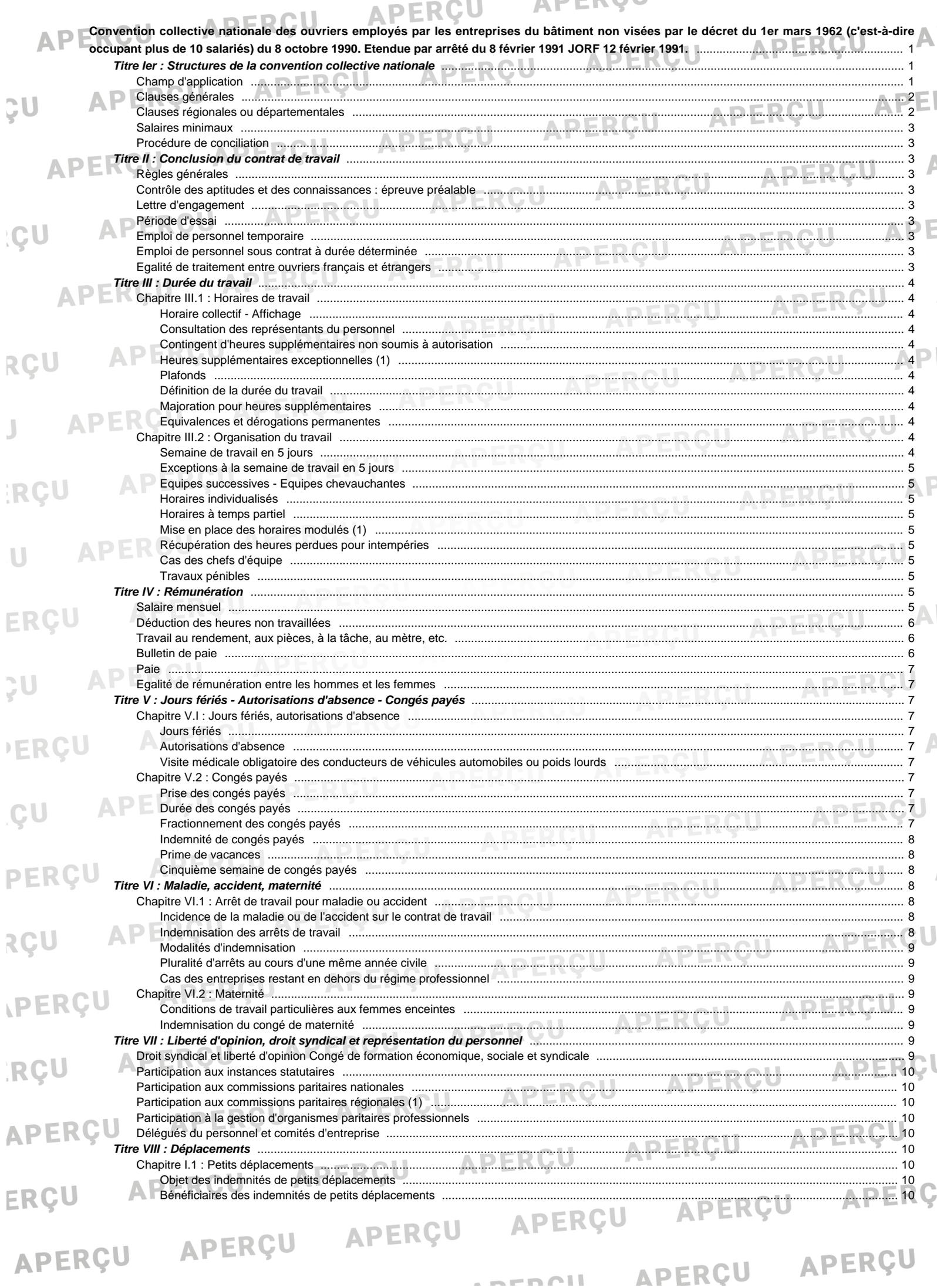
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
OUVRIERS EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES DU
BÂTIMENT NON VISÉES PAR LE DÉCRET DU 1ER
MARS 1962 (C'EST-À-DIRE OCCUPANT PLUS DE 10
SALARIÉS) DU 8 OCTOBRE 1990. ETENDUE PAR

IDCC 1597

Brochure 3258

TEXTE INTÉGRAL

16/04/2024



Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991. 1

Titre Ier : Structures de la convention collective nationale 1

Champ d'application 1

Clauses générales 2

Clauses régionales ou départementales 2

Salaires minimaux 3

Procédure de conciliation 3

Titre II : Conclusion du contrat de travail 3

Règles générales 3

Contrôle des aptitudes et des connaissances : épreuve préalable 3

Lettre d'engagement 3

Période d'essai 3

Emploi de personnel temporaire 3

Emploi de personnel sous contrat à durée déterminée 3

Egalité de traitement entre ouvriers français et étrangers 3

Titre III : Durée du travail 4

Chapitre III.1 : Horaires de travail 4

Horaires collectif - Affichage 4

Consultation des représentants du personnel 4

Contingent d'heures supplémentaires non soumis à autorisation 4

Heures supplémentaires exceptionnelles (1) 4

Plafonds 4

Définition de la durée du travail 4

Majoration pour heures supplémentaires 4

Equivalences et dérogations permanentes 4

Chapitre III.2 : Organisation du travail 4

Semaine de travail en 5 jours 4

Exceptions à la semaine de travail en 5 jours 5

Equipes successives - Equipes chevauchantes 5

Horaires individualisés 5

Horaires à temps partiel 5

Mise en place des horaires modulés (1) 5

Récupération des heures perdues pour intempéries 5

Cas des chefs d'équipe 5

Travaux pénibles 5

Titre IV : Rémunération 5

Salaires mensuels 5

Déduction des heures non travaillées 6

Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc. 6

Bulletin de paie 6

Paie 7

Egalité de rémunération entre les hommes et les femmes 7

Titre V : Jours fériés - Autorisations d'absence - Congés payés 7

Chapitre V.1 : Jours fériés, autorisations d'absence 7

Jours fériés 7

Autorisations d'absence 7

Visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds 7

Chapitre V.2 : Congés payés 7

Prise des congés payés 7

Durée des congés payés 7

Fractionnement des congés payés 7

Indemnité de congés payés 8

Prime de vacances 8

Cinquième semaine de congés payés 8

Titre VI : Maladie, accident, maternité 8

Chapitre VI.1 : Arrêt de travail pour maladie ou accident 8

Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail 8

Indemnisation des arrêts de travail 8

Modalités d'indemnisation 9

Pluralité d'arrêts au cours d'une même année civile 9

Cas des entreprises restant en dehors du régime professionnel 9

Chapitre VI.2 : Maternité 9

Conditions de travail particulières aux femmes enceintes 9

Indemnisation du congé de maternité 9

Titre VII : Liberté d'opinion, droit syndical et représentation du personnel 9

Droit syndical et liberté d'opinion Congé de formation économique, sociale et syndicale 9

Participation aux instances statutaires 10

Participation aux commissions paritaires nationales 10

Participation aux commissions paritaires régionales (1) 10

Participation à la gestion d'organismes paritaires professionnels 10

Délégués du personnel et comités d'entreprise 10

Titre VIII : Déplacements 10

Chapitre I.1 : Petits déplacements 10

Objet des indemnités de petits déplacements 10

Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements 10

Zones circulaires concentriques	11
Point de départ des petits déplacements	11
Indemnité de repas	11
Indemnité de frais de transport	11
Indemnité de trajet	11
Détermination du montant des indemnités de petits déplacements	11
Chapitre II.2 : Grands déplacements	11
Définition de l'ouvrier occupé en grand déplacement	11
Définition de l'indemnité journalière de déplacement et de son montant	11
Jours pour lesquels le remboursement total ou partiel des dépenses supportées est obligatoire	11
Indemnisation des frais et temps de voyage de l'ouvrier envoyé travailler en grand déplacement par son entreprise	12
Périodicité des voyages de détente et remboursement des frais de transport	12
Temps passé en voyages périodiques	12
Absences légales et conventionnelles et voyages périodiques	12
Décès d'un ouvrier en grand déplacement	12
Elections	12
Titre IX : Hygiène et sécurité	12
Règles générales d'hygiène et de sécurité	12
CHSCT	12
Titre X : Rupture du contrat de travail	13
Préavis	13
Heures pour recherche d'emploi	13
Indemnité de licenciement	13
Définition de l'ancienneté	13
Définition du salaire de base de l'indemnité de licenciement	13
Documents à remettre par l'employeur à l'ouvrier lors de son départ de l'entreprise	13
Licenciement pour fin de chantier	13
Titre XI : Autres dispositions	14
Conditions particulières du travail des femmes et des jeunes	14
Emploi des handicapés	14
Ancienneté	14
Avantages acquis	14
Retraite complémentaire et régime de prévoyance des ouvriers	14
Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle	14
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	14
Titre XII : Classification des ouvriers	15
Préambule	15
Définitions générales des critères et des niveaux	15
Coefficients hiérarchiques	16
Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment	16
Polyvalence	17
Evolution de carrière	17
Suivi de l'application dans l'entreprise	17
Barèmes de salaires minimaux	17
Entrée en vigueur	17
Bilan de la mise en oeuvre de la classification sur les salaires minimaux	17
Titre XIII : Dispositions finales	17
Durée, révision, dénonciation	17
Abrogation de l'accord national du bâtiment du 21 octobre 1954	18
Adhésion	18
Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018)	18
Titre Ier Structures de la convention collective nationale	19
Titre II Conclusion du contrat de travail	21
Titre III Durée du travail	22
Chapitre III-1 Horaires de travail	22
Chapitre III-2 Organisation du travail	22
Titre IV Rémunération	24
Titre V Jours fériés. - Autorisations d'absence. - Congés payés	26
Chapitre V-1 Jours fériés. - Autorisations d'absence	26
Chapitre V-2 Congés payés	26
Titre VI Maladie - Accident - Maternité	27
Chapitre VI-1 Arrêt de travail pour maladie ou accident	27
Chapitre VI-2 Maternité	28
Titre VII Liberté d'opinion, droit syndical et représentation du personnel	28
Titre VIII Déplacements	29
Chapitre Ier Petits déplacements	29
Chapitre II Grands déplacements	30
Titre IX Hygiène et sécurité	31
Titre X Rupture du contrat de travail	32
Titre XI Autres dispositions	33
Titre XII Classification des ouvriers	34
Titre XIII Dispositions finales	36
Textes Attachés	37
Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	37

Accord du 12 février 2002 relatif aux barèmes minimaux (Accord RTT)	37
Préambule	37
Champ d'application	38
Dispositions relatives aux ouvriers et *Etam* (1)	38
Dépôt	38
Extension	38
Accord du 14 décembre 2006 relatif à la prime de maître d'apprentissage confirmé (Aquitaine)	38
Guide d'utilisation de la classification nationale (+) convention collective nationale du 8 octobre 1990	39
I. - PRESENTATION GENERALE DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES OUVRIERS DU BATIMENT (+)	39
II. - MODE D'UTILISATION DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION (+)	39
III. - REVALORISATION DES SALAIRES MINIMAUX (+).	40
IV. - LEXIQUE (+).	41
Annexe I : du 8 octobre 1990 à la convention collective nationale	41
IV. - Article 1 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	41
IV. - Article 2 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	41
IV. - Article 3 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	41
IV. - Article 4 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	42
IV. - Article 5 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	42
Accord départemental du 25 septembre 1998 relatif à la réduction et aménagement du temps de travail (Jura)	42
Champ d'application	42
Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail	42
Conditions de mise en oeuvre et concertation avec les salariés	42
Dispositions conventionnelles	43
Définition de la durée du travail	43
Rémunérations des heures de déplacement	43
Modalités de mise en oeuvre de la modulation du temps de travail	43
Départ au cours de la période de référence	43
Rémunération	43
Contingent annuel d'heures supplémentaires	44
Compte épargne temps	44
Temps partiel	44
Intempéries	44
Prime de vacances	44
Chômage partiel	44
Embauches	44
Groupements d'employeurs	44
Personnel d'encadrement	44
Réexamen de l'accord	44
Suivi de l'accord	44
Entrée en vigueur	44
Extension	44
Dépôt légal-Communication	44
Avenant n° 1 du 17 mars 2004 relatif aux heures supplémentaires	45
Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1)	45
Exposé des motifs	45
Objet de l'accord	45
Mise en oeuvre de l'astreinte	46
Fréquence	46
Délai de prévenance	46
Matériel	46
Bases de l'indemnisation	46
Montant minimum des indemnisations 2004	46
Date d'application	46
Observation	46
Champ d'application	46
Dépôt	46
Avenant du 30 novembre 2006 relatif aux indemnisation des salariés aux commissions paritaires (Nord - Pas-de-Calais)	46
Préambule	46
Avenant n° 1 du 1er octobre 2008 relatif aux astreintes (Rhône-Alpes)	47
Adhésion par lettre du 31 mars 2010 de la FNCCB CFTD à l'accord du 4 décembre 2009 relatif au financement de la formation	47
Accord du 4 mai 2011 relatif à l'organisation du chèque-vacances	47
Préambule	48
Annexe	49
Avenant n° 1 du 26 juin 2012 à l'accord du 4 mai 2011 relatif aux chèques-vacances	51
Annexe	51
Rectificatif au Bulletin officiel n° 2011-31 du 27 août 2011 relatif à l'accord du 4 mai 2011	52
Annexe	52
Accord du 18 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale	52
Accord du 3 octobre 2014 relatif à la mise à jour de la convention (Nord - Pas-de-Calais)	53
Préambule	53
Deuxième partie Clauses professionnelles	54
Troisième partie Dispositions finales	55
Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment	55
Préambule	56
Titre Ier Diagnostic actualisé	56
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	56



Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	56
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	57
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	59
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des emplois	59
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	60
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel de l'accord	60
Titre IX Cadre juridique	60
Accord-cadre de convergence du 2 février 2017 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements (Occitanie)	61
Préambule	61
Avenant du 10 mai 2017 à l'accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	61
Accord du 29 mars 2019 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements	62
Préambule	62
Accord du 16 septembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Loire)	63
Préambule	63
Accord du 5 novembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Île-de-France hors Seine-et-Marne)	64
Préambule	64
Accord du 22 novembre 2019 relatif à l'apprentissage	64
Préambule	65
Île-de-France hors Seine-et-Marne Accord du 13 avril 2021 relatif aux oeuvres sociales	68
Préambule	68
Avenant n° 1 du 10 juin 2021 à l'accord du 11 novembre 2020 relatif à l'indemnité spécifique à verser aux titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	69
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 7 du 27 avril 2023 relatif aux oeuvres sociales	69
Préambule	69
Textes Salaires	70
Ain Avenant du 18 avril 2006 relatif aux indemnités de déplacement	70
Indemnités de déplacements (Ain)	70
Ain Avenant du 22 février 2007	73
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2007 (Ain)	73
Ain Avenant du 13 février 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	74
Indemnité de petits déplacements	74
Indemnité de grands déplacements	74
Annexe	74
Ain Accord du 23 février 2011 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2011	75
Indemnités de petits déplacements	75
Indemnité de grand déplacement	76
Annexe	76
Ain Accord du 23 février 2012 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2012	77
Indemnités de petits déplacements	78
Indemnités de grands déplacements	78
Annexe	78
Ain Accord du 28 février 2013 relatif aux indemnités de petits et grands déplacements au 1er avril 2013	80
Annexe	81
Ain Accord du 12 mars 2018 relatif aux indemnités de déplacements à compter du 1er avril 2018	82
Indemnités de petits déplacements	82
Indemnité de grand déplacement	82
Annexe	83
Ain Accord du 25 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	84
Ain Accord du 24 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	85
Annexe	85
Ain Accord du 10 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	86
Annexe	87
Ain Accord du 22 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2023	88
Annexe	88
Alsace Accord n° 6 du 18 mars 1996 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1996	90
Alsace Accord du 7 avril 2005 relatif aux salaires et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2005 (Alsace)	90
Accord du 22 mars 2006 relatif aux salaires	91
Salaires et indemnités de petits déplacements au 1er avril 2006 (Alsace)	91
Alsace Avenant du 11 mai 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	92
Alsace Accord du 12 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	92
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2011	93
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2011	93
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2012	94
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2012	94
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er février 2014	95
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	95
Alsace Accord du 21 janvier 2016 relatif aux salaires minima au 1er février 2016	96
Aquitaine Accord du 25 juin 2003	96
Indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2003	96
Aquitaine Accord du 25 juin 2003	97
Primes pour travaux occasionnels (Aquitaine)	97
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006	97
Aquitaine Accord du 20 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	98
Annexe	98
Aquitaine Accord du 16 mars 2010 relatif aux salaires minimaux pour 2010-2011	98
Annexe	99



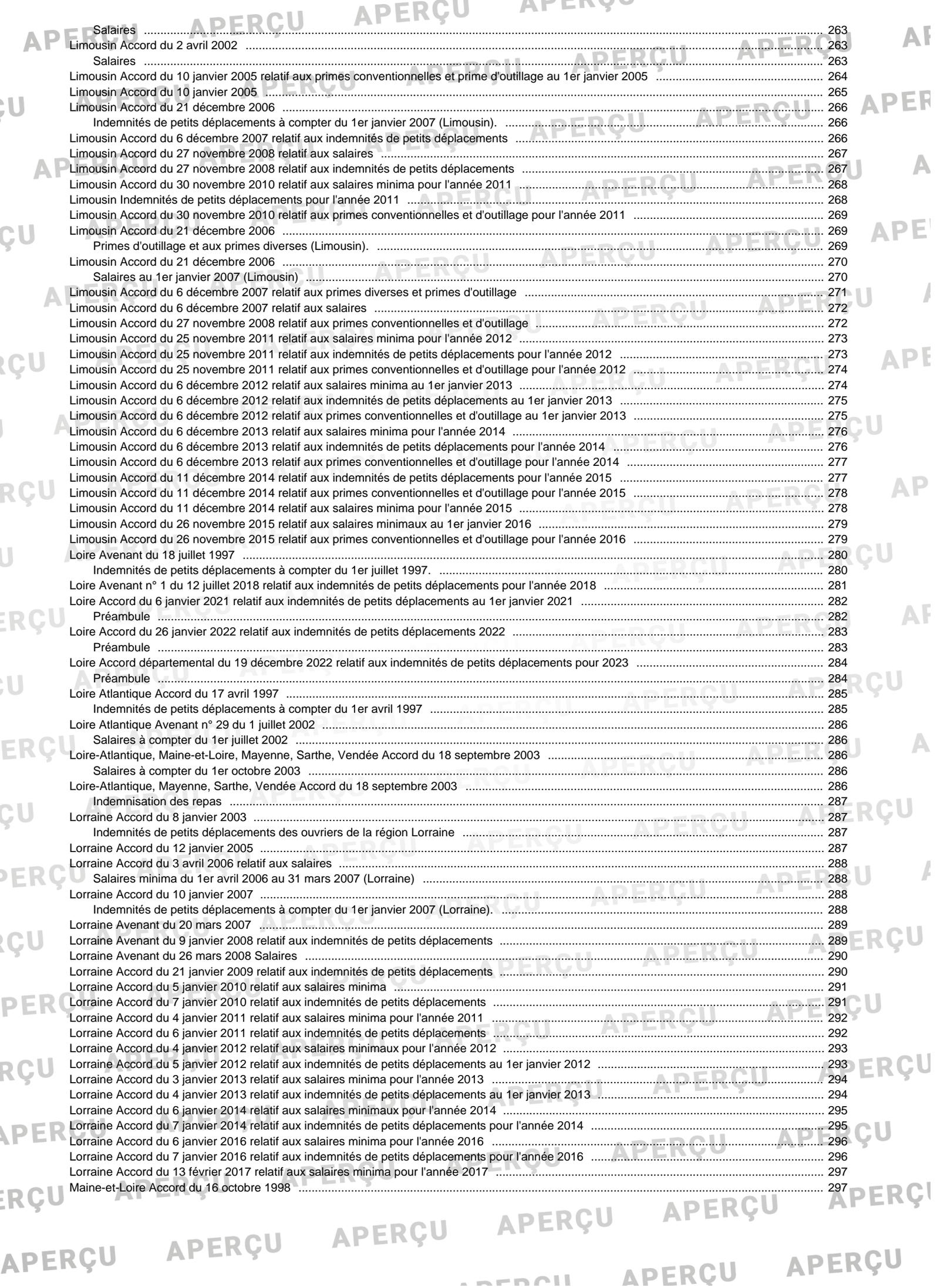
Aquitaine Accord du 24 mars 2011 relatif aux salaires minimaux pour 2011-2012	99
Annexe	99
Aquitaine Accord du 29 novembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	100
Annexe	100
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	100
Annexe	101
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	101
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2017	101
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er mai 2017	102
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux barèmes de salaires minima à compter du 1er mai 2018	103
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	104
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux salaires minima à compter du 1er juillet 2019	105
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	106
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	106
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	107
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif à l'indemnité spécifique à verser par les entreprises aux salariés titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé	108
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires au 1er juin 2022	108
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2022	109
Nouvelle-Aquitaine Accord régional du 20 juin 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (IPD)	109
Auvergne Accord du 11 septembre 2002	110
Salaires minima des ouvriers du bâtiment à compter du 1er octobre 2002	110
Auvergne Accord du 19 juin 2006 relatif aux rémunérations minimales à compter du 1er juillet 2006	111
Auvergne Avenant du 18 juin 2007 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juillet 2007	111
Auvergne Accord du 19 juin 2006	111
Indemnités de repas et petits déplacements à compter du 1er juillet 2006 (Auvergne).	111
Auvergne Avenant du 18 juin 2007 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2007	112
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	112
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	113
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2009	113
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2009	113
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	114
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	114
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	115
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	115
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage au 1er janvier 2012	116
Auvergne Accord du 2 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	116
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	117
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2016	117
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2017	118
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er juin 2017	118
Auvergne - Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	119
Annexe	119
Auvergne - Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	119
Auvergne-Rhône-Alpes Avenant n° 3 du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	120
Auvergne - Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er avril 2018	120
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	121
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 23 septembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020 (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme)	122
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 7 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021	122
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 13 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	123
Auvergne Rhône-Alpes Accord régional du 9 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	124
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 14 septembre 2022 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2022	124
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 29 novembre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2023	125
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 15 mars 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2023	126
Auvergne-Rhône-Alpes Accord régional du 28 juin 2023 relatif aux salaires	126
Auvergne-Rhône-Alpes Accord régional du 11 décembre 2023 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2024	127
Bretagne Avenant du 26 mars 2001	127
Salaires à compter du 1er avril 2001 et jusqu'au 31 mars 2002	127
Bretagne Accord du 26 mars 2002	128
Indemnisation des petits déplacements au 1er avril 2002 jusqu'au 31 mars 2003	128
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif aux salaires	129
Régime d'indemnisation des petits déplacements du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 (Bretagne)	129
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif aux salaires	129
Salaires du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 (Bretagne)	130
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux salaires minima à compter du 1er avril 2007	130
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	131
Bretagne Avenant du 19 mars 2008 relatif aux salaires minima au 1er avril 2008	131
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	132
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	132
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	133
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2013	134
Bretagne Accord du 20 novembre 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	134
Bretagne Accord du 20 novembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	135
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2014	135
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	136

Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	137
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2015	137
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	138
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	139
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux salaires ouvriers du bâtiment pour l'année 2018	139
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	140
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	140
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	141
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	142
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	142
Bretagne Avenant n° 3 du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	143
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	144
Préambule	144
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	144
Préambule	144
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	145
Préambule	145
Bretagne Avenant n° 3 du 28 septembre 2022 relatif au barème des salaires mensuels minimaux	146
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2023	146
Préambule	146
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2023	147
Préambule	147
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	148
Préambule	148
Bretagne Accord du 19 décembre 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2024	148
Préambule	148
Bretagne Accord du 19 décembre 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements au 1er janvier 2024	149
Préambule	149
Bourgogne Avenant n° 20 bis du 15 septembre 2006	149
Bourgogne Avenant n° 10 bis du 15 septembre 2006 relatif aux salaires minimaux	150
Bourgogne Avenant n° 11 bis du 23 novembre 2007 relatif aux salaires minima (1)	150
Bourgogne Avenant n° 21 bis du 23 novembre 2007 relatif au barème des indemnités de petits déplacements	151
Bourgogne Avenant n° 12 bis du 10 juillet 2009 relatif aux salaires minimaux	151
Bourgogne Avenant n° 22 bis du 10 juillet 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	152
Bourgogne Avenant n° 23 bis du 29 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	152
Bourgogne Avenant n° 13 bis du 4 février 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	153
Bourgogne Avenant n° 24 bis du 4 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	153
Bourgogne Avenant n° 14 bis du 20 janvier 2012 relatif aux salaires	153
Bourgogne Avenant n° 25 bis du 20 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements	154
Bourgogne Avenant n° 15 bis du 28 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	154
Bourgogne Avenant n° 26 bis du 28 septembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	155
Bourgogne Avenant n° 16 bis du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	155
Bourgogne Avenant n° 27 bis du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	156
Bourgogne-Franche-Comté Accord n° 1 du 7 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	156
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 7 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	157
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2018	158
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements	158
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	159
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	160
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	160
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2021	161
Préambule	161
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2021	161
Préambule	161
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif à la partie fixe, à la valeur du point et aux salaires minimaux	162
Préambule	162
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	163
Préambule	163
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 21 février 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2023	163
Préambule	163
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 21 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2023	164
Préambule	164
Centre Accord du 2 avril 1991	164
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1991	164
Centre Accord du 17 octobre 1995	165
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er novembre 1995	165
Centre Accord du 5 avril 2001	165
Salaires à compter du 1er mai 2001	165
Centre Accord du 4 novembre 2003	165
Salaires (rémunérations minimales)	165
Centre Avenant du 20 juillet 2005	166
Indemnités de petits déplacements (Centre)	166
Centre Accord du 20 juillet 2005 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er septembre 2005	166
Centre Accord du 9 octobre 2006	167
Centre Accord du 9 octobre 2006	167
Salaires minimaux à compter du 1er novembre 2006 (Centre)	167

Centre Accord du 16 septembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2008	168
Centre Accord du 13 septembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	168
Centre Accord du 13 septembre 2007 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2007	169
Centre Accord du 16 septembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2008	169
Centre Accord du 29 septembre 2009 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2009	170
Centre Accord du 29 septembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2009	170
Centre Accord du 11 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2010	171
Centre Accord du 11 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2010	171
Centre Accord du 28 septembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2011	172
Centre Accord du 28 septembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2011	172
Centre Accord du 13 février 2012 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mars 2012	173
Centre Accord du 26 septembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2012	173
Centre Accord du 26 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2012	174
Centre Accord du 18 mars 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013	174
Centre Accord du 11 septembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2013	175
Centre Accord du 17 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	175
Centre Accord du 6 octobre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2014	176
Centre Accord du 6 octobre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2014	176
Centre Accord du 30 mars 2015 relatif aux salaires minimaux	177
Centre Accord du 29 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016 (Centre)	177
Centre Accord du 29 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	178
Centre Val de Loire Accord du 6 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2017	178
Centre-Val de Loire Accord du 25 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2018	179
Centre-Val de Loire Accord du 25 avril 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2018	179
Centre-Val de Loire Accord du 23 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	180
Centre-Val de Loire Accord du 23 avril 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2019	180
Centre-Val de Loire Accord du 5 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2020	181
Centre-Val de Loire Accord du 5 octobre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er décembre 2020	181
Centre-Val de Loire Avenant du 15 avril 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2021	182
Préambule	182
Centre-Val de Loire Avenant du 15 avril 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	182
Préambule	182
Centre-Val de Loire Accord du 24 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mars 2022	183
Préambule	183
Centre-Val de Loire Accord du 24 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2022	184
Préambule	184
Centre-Val de Loire Accord du 16 mai 2022 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	184
Préambule	185
Centre-Val de Loire Accord du 19 octobre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er novembre 2022	185
Préambule	186
Centre-Val de Loire Accord du 4 juillet 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2023	186
Préambule	186
Centre-Val de Loire Avenant du 4 juillet 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er août 2023	187
Préambule	187
Champagne-Ardenne Accord du 10 mai 2001 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2001	187
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2003	188
Champagne-Ardenne Avenant du 16 décembre 2003	188
Salaires à compter du 1er avril 2004	188
Champagne-Ardenne Avenant du 11 avril 2007	189
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux frais de déplacement pour 2009-2011	189
Préambule	190
Participants	190
Nombre de personnes indemnisées	190
Compensation des pertes de salaires	190
Frais de déplacement	190
Frais de repas	190
Actualisation de l'indemnité forfaitaire repas et déplacements	190
Règlement des indemnités de frais de déplacement et de repas	190
Négociations paritaires régionales concernées par la présente convention	190
Champagne-Ardenne Accord du 27 mai 2008 relatif aux salaires au 1er septembre 2008	190
Champagne-Ardenne Accord du 11 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	191
Champagne-Ardenne Accord du 23 juin 2009 relatif aux salaires au 1er septembre 2009	191
Champagne-Ardenne Accord du 8 septembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2010	192
Champagne-Ardenne Accord du 3 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	192
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	193
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	193
Champagne-Ardenne Accord du 23 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements et d'outillage au 1er janvier 2013	193
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	194
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	194
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements et aux primes au 1er mars 2016	195
Champagne-Ardenne Accord du 25 janvier 2017 relatif aux salaires minima au 1er avril 2017	195
Corse Accord du 11 février 1991	196
Salaires à compter du 1er mai 1991	196
Corse Accord du 30 mai 2006 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006	196
Salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006 (Corse)	196
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2010	196

Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	197
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	198
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2014	198
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux salaires au 1er décembre 2021	199
Préambule	199
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	199
Préambule	199
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2022	200
Préambule	200
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2022	201
Préambule	201
Corse Accord régional du 2 juin 2023 relatif aux salaires	202
Préambule	202
Corse Accord régional du 2 juin 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (IPD)	202
Préambule	202
Drôme et Ardèche Avenant du 26 octobre 2006	203
Indemnités de petits déplacements (Drôme et Ardèche)	203
Drôme et Ardèche Accord du 27 septembre 2005 Indemnités des petits déplacements	203
Drôme et Ardèche Accord du 19 novembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	204
Drôme et Ardèche Accord du 17 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	204
Drôme et Ardèche Avenant du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	205
Annexe	206
Drôme et Ardèche Accord du 25 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	206
Drôme-Ardèche Accord du 22 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	207
Drôme-Ardèche Accord du 28 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	207
Drôme-Ardèche Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	208
Drôme-Ardèche Accord du 17 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	208
Drôme-Ardèche Accord du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	209
Drôme-Ardèche Accord du 16 décembre 2019 relatif aux d'indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	209
Drôme-Ardèche Accord du 25 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	210
Drôme-Ardèche Accord du 4 novembre 2022 relatif au barème d'indemnités de petits déplacements des ouvriers	211
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007	211
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007	212
Indemnités de petits déplacements (Franche-Comté).	212
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux salaires	213
Annexe	213
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux salaires	214
Annexe	214
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	215
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	215
Franche-Comté Accord du 21 décembre 2009 relatif aux salaires pour l'année 2010	216
Annexe	216
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	217
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	217
Annexe	218
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	218
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	218
Annexe	219
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014 et au 1er juillet 2014	220
Annexes	220
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	221
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016 et au 1er juillet 2016	221
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2016	222
Grand Est Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	222
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux salaires minima au 1er février 2018	223
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	223
Grand Est Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 relatif aux salaires minima au 1er février 2019	224
Grand Est Accord du 14 janvier 2020 relatif aux salaires minima au 1er février 2020	225
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er février 2021	225
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	226
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux salaires minima pour l'année 2022	227
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2022	227
Grand Est Accord du 11 octobre 2022 relatif aux salaires minima au 1er novembre 2022	228
Grand Est Accord du 20 janvier 2023 relatif aux salaires minima au 1er mars 2023	228
Grand Est Accord du 20 janvier 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2023	229
Haute-Savoie Accord du 2 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	230
Haute-Savoie Accord du 20 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	230
Haute-Savoie Accord du 14 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	231
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2017	231
Préambule	231
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2017	232
Préambule	232
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour 2018	233
Préambule	233
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	234
Préambule	234

Hauts-de-France Avenant n° 2 du 6 décembre 2018 relatif aux salaires mensuels minimaux pour l'année 2019	235
Préambule	235
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 6 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	236
Préambule	236
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 10 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	236
Préambule	236
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 10 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	237
Préambule	237
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	238
Préambule	238
Hauts-de-France Avenant n° 5 du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	239
Préambule	239
Hauts-de-France Avenant n° 5 du 22 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux	240
Préambule	240
Hauts-de-France Avenant n° 6 du 22 septembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	241
Préambule	241
Hauts-de-France Avenant n° 6 du 14 décembre 2022 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2023	241
Préambule	241
Hauts-de-France Avenant n° 7 du 14 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	242
Préambule	242
Hauts-de-France Avenant n° 7 du 28 juin 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2023	243
Préambule	243
Hauts-de-France Accord régional du 22 novembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	244
Préambule	244
Hauts-de-France Accord régional du 22 novembre 2023 relatif aux salaires minimaux	244
Préambule	244
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	245
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	246
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	246
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	247
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	247
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	248
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 6 du 28 novembre 2022 relatif aux salaires minima	248
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 6 du 28 novembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	249
Isère Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	249
Préambule	250
Isère Accord départemental du 13 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	250
Préambule	250
Isère Accord départemental du 12 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	251
Préambule	251
Isère Accord du 11 décembre 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements au 1er janvier 2024	252
Préambule	252
Languedoc Roussillon Accord du 23 novembre 2000	252
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er janvier 2001	252
Languedoc Roussillon Accord du 23 novembre 2000	253
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2001	253
Languedoc Roussillon Avenant du 26 novembre 2003	254
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er mars et 1er juillet 2004	254
Languedoc-Roussillon Accord du 23 janvier 2007	254
Indemnités de petits déplacements et de repas à compter du 1er mars 2007 (Languedoc-Roussillon)	254
Languedoc-Roussillon Accord du 8 février 2007	255
Salaires minimaux à compter du 1er mars 2007 et du 1er septembre 2007 (Languedoc-Roussillon)	255
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux salaires	255
Annexe	256
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	256
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2010	257
Annexe	257
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et de repas	257
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	258
Annexe	258
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	258
Languedoc-Roussillon Accord du 2 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	259
Annexe	259
Languedoc-Roussillon Accord du 27 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	259
Annexe	259
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er avril 2016	260
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	260
Limousin Avenant n° 1 du 14 décembre 1998	261
Salaires des apprentis au 1er janvier 1999	261
Limousin Accord du 1 février 2001	261
Salaires des ouvriers du bâtiment de la région Limousin au 1er avril, 1er juillet 2000 et 1er octobre 2001	261
Limousin Accord du 1 février 2001	262
Indemnités de petits déplacements des ouvriers du bâtiment (transport et trajet) de la région Limousin au 1er avril 2001	262
Limousin Accord du 2 avril 2002	262
Indemnités de petits déplacements au 1er avril 2002	263
Limousin Accord du 31 janvier 2003	263



Salaires	263
Limousin Accord du 2 avril 2002	263
Salaires	263
Limousin Accord du 10 janvier 2005 relatif aux primes conventionnelles et prime d'outillage au 1er janvier 2005	264
Limousin Accord du 10 janvier 2005	265
Limousin Accord du 21 décembre 2006	266
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Limousin)	266
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	266
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux salaires	267
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	267
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	268
Limousin Indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	268
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2011	269
Limousin Accord du 21 décembre 2006	269
Primes d'outillage et aux primes diverses (Limousin)	269
Limousin Accord du 21 décembre 2006	270
Salaires au 1er janvier 2007 (Limousin)	270
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux primes diverses et primes d'outillage	271
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux salaires	272
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage	272
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	273
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	273
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2012	274
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	274
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	275
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage au 1er janvier 2013	275
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	276
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	276
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2014	277
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	277
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2015	278
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux salaires minima pour l'année 2015	278
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2016	279
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2016	279
Loire Avenant du 18 juillet 1997	280
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 1997	280
Loire Avenant n° 1 du 12 juillet 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	281
Loire Accord du 6 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	282
Préambule	282
Loire Accord du 26 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements 2022	283
Préambule	283
Loire Accord départemental du 19 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements pour 2023	284
Préambule	284
Loire Atlantique Accord du 17 avril 1997	285
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1997	285
Loire Atlantique Avenant n° 29 du 1 juillet 2002	286
Salaires à compter du 1er juillet 2002	286
Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 18 septembre 2003	286
Salaires à compter du 1er octobre 2003	286
Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 18 septembre 2003	286
Indemnisation des repas	287
Lorraine Accord du 8 janvier 2003	287
Indemnités de petits déplacements des ouvriers de la région Lorraine	287
Lorraine Accord du 12 janvier 2005	287
Lorraine Accord du 3 avril 2006 relatif aux salaires	288
Salaires minima du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 (Lorraine)	288
Lorraine Accord du 10 janvier 2007	288
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Lorraine)	288
Lorraine Avenant du 20 mars 2007	289
Lorraine Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	289
Lorraine Avenant du 26 mars 2008 Salaires	290
Lorraine Accord du 21 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	290
Lorraine Accord du 5 janvier 2010 relatif aux salaires minima	291
Lorraine Accord du 7 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	291
Lorraine Accord du 4 janvier 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	292
Lorraine Accord du 6 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	292
Lorraine Accord du 4 janvier 2012 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	293
Lorraine Accord du 5 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	293
Lorraine Accord du 3 janvier 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2013	294
Lorraine Accord du 4 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	294
Lorraine Accord du 6 janvier 2014 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	295
Lorraine Accord du 7 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	295
Lorraine Accord du 6 janvier 2016 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	296
Lorraine Accord du 7 janvier 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	296
Lorraine Accord du 13 février 2017 relatif aux salaires minima pour l'année 2017	297
Maine-et-Loire Accord du 16 octobre 1998	297

Indemnités professionnelles à compter du 1er octobre 1998	297
Maine-et-Loire Accord du 19 avril 2001	298
Salaires à compter du 1er juin 2001 et 1er novembre 2001	298
Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 19 avril 2001	299
Salaires à compter du 1er juin et du 1er novembre 2001	299
Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	300
Salaires à compter du 1er mai 1993	300
Installateurs électriciens	300
Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	300
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993	300
Installateurs électriciens	300
Midi Pyrénées Accord du 16 décembre 1992	301
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 1993	301
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux salaires au 1er mars 2010	301
Midi-Pyrénées Accord du 20 avril 2004	302
Indemnités petits déplacements (Midi-Pyrénées)	302
Midi-Pyrénées Accord du 5 mai 2006	302
Salaires minimaux au 1er mai 2006 (Midi-Pyrénées)	302
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux salaires	302
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux indemnités des petits déplacements	303
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2008	303
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 2008	304
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux salaires minima	304
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	305
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2010	305
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2011	305
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	306
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	306
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2013	307
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	307
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	308
Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2015	308
Accord du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2015 (Midi-Pyrénées)	309
Nord Pas-de-Calais Accord du 26 février 2001	309
Salaires au 1er avril et 1er octobre 2001	309
Région Nord-Pas-de-Calais Accord du 18 mars 2004	310
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006	311
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	311
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006	311
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	311
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	312
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2008	312
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux salaires pour 2009	313
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements pour 2009	313
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	313
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	314
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	314
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	315
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	315
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	316
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	316
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	316
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	317
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	317
Basse-Normandie - Avenant n° 13 du 16 février 2006	318
Basse-Normandie - Avenant n° 14 du 1 mars 2007 relatif aux salaires	318
Basse-Normandie Avenant n° 15 du 6 mars 2008 relatif aux salaires	319
Basse-Normandie Avenant n° 16 du 5 mars 2009 relatif aux salaires minima pour l'année 2009	320
Basse-Normandie Avenant n° 17 du 8 décembre 2009 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	321
Basse-Normandie Avenant n° 18 du 1er décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	322
Basse-Normandie Avenant n° 19 du 2 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	323
Basse-Normandie Avenant n° 20 du 12 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013 et au 1er octobre 2013	324
Basse-Normandie Avenant n° 21 du 2 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	325
Basse-Normandie Avenant n° 22 du 27 novembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015 et au 1er octobre 2015	326
Haute Normandie Avenant n° 8 du 5 décembre 2000	327
Salaires à compter du 1er avril 2001	327
Haute-Normandie Avenant n° 11 du 25 avril 2006 relatif aux salaires applicables au 1er juin et 1er octobre 2006	327
Salaires à compter du 1er juin et 1er octobre 2006 (Haute-Normandie)	327
Haute-Normandie Accord du 25 avril 2006	328
Indemnités de petits déplacements (Haute-Normandie)	328
Haute-Normandie Avenant n° 12 du 5 juillet 2007 relatif aux salaires	328
Haute-Normandie Avenant n° 13 du 6 octobre 2008 relatif aux salaires	329
Haute-Normandie Accord du 6 octobre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et valeur de référence	329
Haute-Normandie Accord du 6 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur du point	330
Haute-Normandie Avenant n°14 du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	330
Haute-Normandie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence	331

Haute-Normandie Accord du 2 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	331
Haute-Normandie Avenant n° 15 du 2 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	332
Haute-Normandie Accord du 22 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	333
Haute-Normandie Avenant n° 17 du 22 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	333
Haute-Normandie Avenant n° 18 du 20 octobre 2014 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er janvier 2015	334
Haute-Normandie Accord du 20 octobre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence au 1er janvier 2015	334
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mai 2018	335
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	335
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er juillet 2019	336
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	337
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er octobre 2020	337
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020	338
Normandie Accord du 18 février 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2021	339
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2022	339
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2022	340
Normandie Accord du 8 février 2023 relatif aux salaires au 1er avril 2023	341
Normandie Accord du 8 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	341
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	342
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	343
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux salaires minima à compter du 1er mars 2018	343
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2018	344
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	345
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2019	345
Occitanie Accord du 10 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	346
Occitanie Accord du 5 mars 2020 relatif aux salaires minimaux	347
Préambule	347
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2020	348
Occitanie Avenant du 5 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements	348
Préambule	348
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2020	349
Occitanie Accord du 23 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	349
Préambule	349
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2022	350
Préambule	350
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2022	350
Préambule	350
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	351
Préambule	351
Occitanie Accord du 7 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2022	352
Préambule	352
Occitanie Accord du 7 octobre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er décembre 2022	352
Préambule	352
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2023	353
Préambule	353
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2023	354
Préambule	354
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	354
Préambule	354
Région parisienne Accord du 7 décembre 2005	355
Région parisienne Avenant n° 142 du 29 janvier 1993	356
Salaires à compter du 1er mars 1993	356
Pays-de-la-Loire Accord du 14 septembre 2006	357
Salaires minimaux à compter du 1er octobre 2006 (Pays-de-la-Loire)	357
Pays de la Loire Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires et indemnités de repas	357
Pays de la Loire Avenant du 21 mai 2008	358
Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	359
Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	359
Pays de la Loire Accord du 9 juillet 2010 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	360
Pays de la Loire Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	360
Pays de la Loire Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	361
Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	362
Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	362
Pays de la Loire Accord du 30 juin 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er octobre 2016	363
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	363
Préambule	364
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2018	364
Préambule	364
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	365
Préambule	365
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	365
Préambule	366
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2019	366
Préambule	366
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	367
Préambule	367
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	368

Préambule	368
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	369
Préambule	369
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2022	369
Préambule	370
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif à la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	370
Pays de la Loire Accord du 7 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux applicables au 1er décembre 2022	371
Préambule	371
Pays de la Loire Accord du 7 octobre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements (repas-transport-trajets) applicables au 1er décembre 2022	372
Préambule	372
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif aux salaires minimaux	373
Préambule	373
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (repas, transports, trajets)	374
Préambule	374
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif à la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	375
Picardie Accord du 31 mars 1999	375
Prime d'outillage des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril 1999	375
Picardie Accord du 10 avril 2001	376
Salaires des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril et 1er octobre 2001	376
Picardie Accord du 25 mars 2005	376
Indemnités de petits déplacements (Picardie)	376
Picardie Accord du 13 octobre 2005	377
Prime d'outillage à compter du 1er octobre 2005 (Picardie)	377
Picardie Avenant du 13 avril 2006	377
Indemnités de petits déplacements (Picardie)	377
Picardie Accord paritaire du 19 octobre 2006	378
Salaires minimaux au 1er octobre 2006 (Picardie)	378
Picardie Avenant du 23 avril 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	378
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif aux salaires	379
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif à la prime d'outillage	379
Picardie Accord du 24 avril 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	379
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif aux salaires	380
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif à la prime d'outillage	380
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2009	381
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	381
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2010	382
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	382
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	383
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif à la prime d'outillage	383
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	384
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	384
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2012	384
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012	385
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions au 1er avril 2012	385
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	386
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2014	386
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à la prime d'outillage pour l'année 2014	387
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2015	387
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	388
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	388
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	389
Poitou-Charentes - Accord du 6 juillet 2007 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er juillet 2007	389
Annexe	389
Poitou-Charentes - Accord du 6 juillet 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2007	390
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	390
Annexe	390
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2008	391
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2010	391
Annexe	392
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	392
Poitou-Charentes Accord du 11 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	392
Annexe	393
Poitou-Charentes - Accord du 11 janvier 2011 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	393
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	394
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	394
Annexe	395
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif à l'indemnité spécifique au 1er janvier 2012	395
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	396
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	396
Annexe	396
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	397
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	397
Annexe	398
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	398
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	399



Poitou-Charentes Accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	399
Poitou-Charentes Accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	400
Provence Alpes-Côte-d'azur - Accord du 17 décembre 1991	400
Salaires à compter du 1er mai 1991	400
Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	401
Prime de pénibilité à compter du 1er septembre 1994	401
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif à la prime de pénibilité	401
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	401
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	402
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2006 (PACA)	402
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux indemnités déplacements	402
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif à la prime de pénibilité	402
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux salaires minima au 1er mars 2010	403
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	403
Provence-Alpes-Côtes-d'Azur - Avenant du 9 décembre 2004	404
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2005	404
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux salaires	404
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 5 avril 2006	405
Prime de pénibilité à compter du 1er juillet 2006 (PACA)	405
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	405
Salaires minimaux au 1er juillet 2006 et 1er décembre 2006 (PACA)	405
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux salaires	406
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	407
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	407
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	408
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	408
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif à la prime de pénibilité pour l'année 2012	409
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	409
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif à la prime de pénibilité au 1er février 2014	409
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	410
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif à l'indemnité de petits déplacements pour l'année 2015	410
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	411
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux	411
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements	412
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	412
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2018	413
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux salaires minima	413
Préambule	413
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements	414
Préambule	414
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	415
Préambule	415
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	415
Préambule	416
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mai 2022	416
Préambule	416
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	417
Préambule	417
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif à la partie fixe, à la valeur du point et aux salaires minimaux	417
Préambule	417
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	418
Préambule	418
PACA Accord du 19 juillet 2023 relatif aux salaires	419
Préambule	419
PACA Accord du 19 juillet 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements	419
Préambule	419
Rhône Accord du 29 février 2000	420
Indemnités de petits déplacements au 1er mars 2000	420
Rhône Accord du 18 février 2002	420
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	420
Rhône Avenant du 18 février 2002	421
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	421
Rhône Accord du 22 février 2006 relatif aux salaires	422
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er février 2006 (Rhône)	422
Rhône Avenant du 5 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2008	422
Préambule	423
Annexe	423
Rhône Accord du 29 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2009	423
Annexe	424
Rhône Accord du 14 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	424
Annexe	424
Rhône Accord du 11 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	424
Annexe	425
Rhône Accord du 23 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	425
Annexe	425
Rhône Accord du 8 mars 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2013	426



Annexe	426
Rhône Accord du 17 octobre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	426
Rhône Avenant n° 2 du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	427
Rhône Accord du 27 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	428
Rhône Accord départemental du 29 novembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	428
Rhône Avenant du 5 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	429
Rhône Accord départemental du 13 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	429
Rhône-Alpes Accord du 21 décembre 2005 relatif aux appointements minimaux 2006	430
Annexe	430
Rhône-Alpes Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux (1)	431
Annexe	431
Rhône-Alpes Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	431
Annexe	432
Rhône-Alpes Accord du 2 décembre 2004	432
Rhône-Alpes Accord du 31 janvier 2007 relatif aux salaires minimaux	433
Annexe	433
Rhône-Alpes Accord du 17 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux et à la valeur du point pour l'année 2011	433
Annexe	434
Rhône-Alpes Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	434
Annexe	434
Rhône-Alpes Accord du 7 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	435
Annexe	435
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	435
Annexe	436
Rhône-Alpes Accord du 2 février 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	436
Annexe	436
Sarthe Accord du 4 mai 1995	437
Indemnisation des petits déplacements des ouvriers du bâtiment de la Sarthe applicable au 1er août 1995	437
Savoie Accord du 21 juillet 2006	437
Savoie Accord du 15 septembre 2009 relatif à l'indemnité de repas au 1er octobre 2009	437
Savoie Accord du 10 juin 2014 relatif à l'indemnité de repas pour l'année 2014	438
Savoie Accord paritaire du 21 janvier 2022 relatif à l'indemnité de repas et de transport	438
Savoie Accord paritaire du 13 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	439
Savoie Accord paritaire du 15 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2024	440
Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993	440
Salaires à compter du 1er mai 1993	440
Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	441
Salaires à compter du 1er avril et du 1er octobre 1995	441
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2002	442
Petits déplacements au 1er janvier 2003	442
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2003	443
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	443
Seine-et-Marne Accord du 26 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	444
Seine-et-Marne Accord du 25 novembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	444
Seine-et-Marne Accord du 30 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	445
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2017	445
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	446
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	447
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	447
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	448
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	448
Préambule	449
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	449
Préambule	449
Seine-et-Marne Accord du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	450
Préambule	450
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	450
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	451
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2022 relatif aux salaires	451
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	452
Vendée Accord du 18 novembre 2005	453
Indemnités de petits déplacements (repas, transport et trajet) (Vendée)	453
Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	453
Salaires à compter du 1er mai 1993	453
Installateurs électriciens	453
Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	454
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993	454
Installateurs électriciens.	454
Isère Avenant n° 2 du 3 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements et repas de nuit	454
Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	455
Textes Attachés	455
Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	455
Frais de déplacement, découcher et repas	455
Compensation de perte de salaire ou d'activité.	455
Textes Attachés	456

Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	456
Champ d'application professionnel de l'accord collectif national sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment.	456
Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	457
Cas des entreprises mixtes bâtiment et travaux publics.	457
Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	457
Modifications à l'accord relatif aux congés payés, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment du 25 février 1982	458
Avenant n° 1 du 17 mars 2004	458
Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment.	458
<i>Délibération de la commission nationale paritaire du bâtiment.</i>	458
Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	459
Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	459
<i>Déclaration d'intention</i>	459
<i>Dispositions générales</i>	459
<i>Champ d'application professionnel</i>	459
<i>Personnels visés</i>	459
<i>Adhésion des entreprises</i>	460
<i>Répartition des cotisations</i>	460
<i>Prestations</i>	460
<i>Extension</i>	460
<i>Avantages acquis</i>	460
<i>Dispositions particulières</i>	460
<i>Application. -Révision. -Dénonciation</i>	460
<i>Textes Attachés</i>	460
Dénonciation par lettre du 9 septembre 2015 de la CAPEB, des SCOP BTP et de la FFB Limousin de l'accord du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé (Limousin)	460
Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	460
<i>Champ d'application</i>	461
<i>Entrée en vigueur</i>	463
<i>Champ d'application territorial</i>	463
<i>Adhésion</i>	463
<i>Dispositions finales</i>	463
Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.	463
Préambule	464
Titre Ier : Organisation du temps de travail sur l'année et réduction de la durée du travail	464
1. Modulation et réduction de la durée annuelle du travail	464
2. Période et horaire moyen de modulation	465
3. Mise en oeuvre	465
4. Programmation indicative	465
5. Limites de la modulation et répartition des horaires	465
6. Qualification des heures effectuées pendant la période de modulation au-delà de la durée hebdomadaire légale (1)	465
7. Qualification des heures excédant la durée annuelle de travail effectif	465
8. Rémunération mensuelle	465
9. Prime de vacances	465
10. Situation des salariés n'ayant pas accompli toute la période de modulation	466
11. Tenue des comptes de modulation et régularisation en fin de période de modulation	466
12. Chômage partiel	466
13. Sont annulées les dispositions suivantes	466
14. Allègements de cotisations sociales	466
Titre II : Contingent annuel d'heures supplémentaires sans autorisation de l'inspecteur du travail.	466
Titre III : Dispositions relatives à l'encadrement.	466
Titre IV : Compte épargne-temps.	467
1. Mise en oeuvre	467
2. Ouverture et tenue du compte	467
3. Alimentation du compte	467
4. Utilisation du compte épargne-temps (1)	467
5. Situation du salarié pendant le congé	468
6. Cessation et transmission du compte	468
Titre V : Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord	468
Dépôt	468
Extension	468
Date d'effet	468
Durée de l'accord	468
Bilan	468
Déclaration relative aux appointements minimaux des IAC du BTP	468
Recommandation relative aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM du BTP	468
Déclaration relative aux conventions collectives nationales des ETAM et des IAC du BTP	468
Textes Attachés	468
Avenant n° 2 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et sur l'emploi	469
Accord national du 4 juillet 2000 relatif au régime des bonifications pour heures supplémentaires dans le bâtiment et les travaux publics	469
<i>Champ d'application</i>	469
Accord collectif national du 13 avril 2004 relatif au départ et à la mise à la retraite dans le bâtiment et les travaux publics	469
<i>Préambule</i>	470

Mise à la retraite avant 65 ans	470
Indemnités de mise à la retraite	470
Départ à la retraite avant 60 ans à l'initiative du salarié	470
Préavis	471
Champ d'application	471
Entrée en vigueur	471
Accord du 13 juillet 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie	471
Préambule	471
Orientations générales	471
Observatoire prospectif des métiers et des qualifications	472
Contrat de professionnalisation	472
Période de professionnalisation	473
Tutorat et rôle de l'encadrement	473
Dispositions financières relatives aux contrats et périodes de professionnalisation	474
Droit individuel à la formation	474
Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant au moins 10 salariés	475
Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant moins de 10 salariés	475
Autres dispositions financières	475
Dispositions relatives à la négociation de branche portant sur les objectifs et moyens de la formation professionnelle	475
Suivi du présent accord	475
Champ d'application et extension de l'accord	475
Force obligatoire du présent accord	475
Annexes	475
Forfaits horaires pour la prise en charge par l'OPCA TP des formations organisées dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation	475
Contrat de professionnalisation	476
Apprentissage	476
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	476
Textes Attachés	479
Avenant n° 2 du 11 janvier 2005 relatif aux forfaits horaires dans le cadre des contrats de professionnalisation	479
Extension. - Champ	479
Suivi	480
Force obligatoire du présent avenant	480
Avenant n° 3 du 11 janvier 2005 portant modification du champ d'application	480
Avenant n° 5 du 20 décembre 2005 à l'accord du 13 juillet 2004, relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA des actions organisées dans le cadre de la professionnalisation	480
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA bâtiment	480
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA-TP	480
Dispositions communes aux entreprises du bâtiment et des travaux publics	481
Date d'application	481
Champ d'application	481
Extension	481
Contrat de professionnalisation	481
Avenant n° 6 du 28 juin 2006 relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA Bâtiment	482
Bilan de l'avenant n° 5 du 20 décembre 2005	482
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA Bâtiment.	482
Contrats de professionnalisation Bâtiment des GEIQ	483
Rappels concernant les conditions de réussite	483
Date d'application	483
Champ d'application	483
Extension	483
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	483
Avenant n° 7 du 13 décembre 2006 relatif aux forfaits horaires	483
Date d'application	484
Champ d'application	484
Dépôt	484
Avenant n° 7 du 5 décembre 2008 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	484
Avenant n° 8 du 17 décembre 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	484
Avenant n° 10 du 7 octobre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	485
Avenant n° 10 du 22 décembre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle	485
Avenant n° 11 du 18 décembre 2012 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	486
Avenant n° 13 du 21 janvier 2015 à l'accord national du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	487
Avenant n° 14 du 21 décembre 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	488
Accord du 13 juillet 2004 relatif au maître d'apprentissage	489
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	489
Engagement de l'employeur et du maître d'apprentissage	489
Formation du maître d'apprentissage	489
Indemnité	489
Mise en oeuvre de l'accord	490
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	490
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	490
Certification des compétences	490
Charte du maître d'apprentissage	490
Durée. - Révision	490
Extension. - Adhésion. - Champ d'application	490



Force obligatoire du présent accord	490
Charte du maître d'apprentissage	490
Mémento pour le maître d'apprentissage	491
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	491
Textes Attachés	494
Accord du 30 juin 2006 relatif au versement d'une indemnité pendant la durée du contrat d'apprentissage	494
Accord du 21 décembre 2006 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Limousin)	494
Accord professionnel du 20 avril 2007 relatif à l'indemnisation du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Pays de la Loire)	495
Accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Midi-Pyrénées)	495
Préambule	495
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	496
Accord du 11 avril 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Champagne-Ardenne)	496
Préambule	496
Accord du 12 décembre 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Lorraine)	497
Accord du 11 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bourgogne)	497
Accord paritaire du 17 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (PACA)	498
Accord du 30 avril 2008 relatif à la présence d'un maître d'apprentissage confirmé dans les entreprises accueillant des apprentis en brevet professionnel ou bac pro (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	498
Accord du 1er octobre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Rhône-Alpes)	498
Accord du 8 décembre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé pour 2009 (Nord - Pas-de-Calais)	499
Avenant n° 1 du 5 mars 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à l'indemnité spécifique aux maîtres d'apprentissage (Basse-Normandie)	499
Accord du 29 septembre 2009 relatif à l'indemnité spécifique au maître d'apprentissage (Centre)	500
Accord du 13 janvier 2011 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2011 (Pays de la Loire)	500
Avenant n° 2 du 12 décembre 2012 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2013 (Basse-Normandie)	501
Avenant n° 3 du 27 novembre 2014 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2015	501
Accord du 16 novembre 2017 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	501
Préambule	501
Accord du 29 mars 2018 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	502
Accord du 5 novembre 2019 portant sur la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés du bâtiment (Pays de la Loire)	502
Préambule	502
Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 à l'accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bretagne)	503
Textes Salaires	503
Accord du 22 novembre 2007 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage (Poitou-Charentes)	503
Accord du 15 janvier 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage	503
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	504
Accord du 21 juin 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	504
Accord du 8 juillet 2010 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage	505
Accord du 22 février 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	505
Accord du 2 avril 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	505
Accord du 22 octobre 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er janvier 2013	506
Accord du 4 février 2014 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	506
Accord du 22 janvier 2016 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	506
Accord du 28 novembre 2017 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Normandie)	507
Accord du 6 février 2018 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés au 1er mars 2018 (Occitanie)	507
Accord du 9 novembre 2020 relatif à l'indemnité du maître d'apprentissage confirmé (Pays de la Loire)	508
Préambule	508
Avenant du 13 juillet 2004 relatif aux 6 axes de progrès pour la formation initiale et l'apprentissage dans le BTP	508
1er axe de progrès	508
Qualité de l'accueil et de l'orientation des jeunes.	508
2e axe de progrès	509
Qualité de l'accueil et de la formation en entreprise	509
3e axe de progrès	509
'Qualité de l'accueil et de la formation en CFA'	509
4e axe de progrès	510
Qualité des examens.	510
5e axe de progrès	510
Qualité de l'accompagnement professionnel en cours d'apprentissage.	510
6e axe de progrès	510
Qualité de l'intégration professionnelle	510
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	511
Textes Attachés	513
Accord du 8 février 2005 relatif au statut de l'apprenti	513
Engagement de la profession	513
Rémunération. - Indemnités	514
Avantages dont bénéficient les apprentis du BTP	514
Santé au travail pour tous les apprentis du BTP	514
Carte d'apprenti	514
Passeport formation	515
Suivi du présent accord	515
Champ d'application et extension de l'accord	515
Force obligatoire du présent accord	515

Avenant n° 1 du 13 novembre 2008 relatif aux compétences des maîtres d'apprentissage	515
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	515
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	516
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	516
Accord du 13 juillet 2004 relatif à la participation des salariés aux CPNE et CPREF	520
<i>Participation aux réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics</i>	521
<i>Préparation des réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics</i>	521
<i>Nature des heures de préparation et de réunion</i>	521
<i>Modalités de prise en charge</i>	521
Remboursement des heures d'absence aux entreprises	521
Remboursement des frais de déplacement et de repas	521
<i>Formation des membres des CPNE et CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics</i>	521
<i>Suivi de l'accord</i>	521
<i>Précédents accords</i>	521
<i>Extension. - Adhésion. - Champ</i>	521
<i>Annexe</i>	522
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	522
Accord collectif national du 12 juillet 2006 relatif au travail de nuit des ouvriers, des ETAM et des cadres des entreprises du bâtiment et des travaux publics	526
<i>Préambule</i>	526
<i>Champ d'application</i>	526
<i>Définition du travail de nuit</i>	526
<i>Organisation du travail de nuit</i>	526
<i>Durée du travail applicable</i>	526
<i>Contreparties liées au travail de nuit</i>	527
<i>Garanties particulières</i>	527
<i>Surveillance médicale spéciale</i>	527
<i>Affectation particulière</i>	527
<i>Maternité</i>	527
<i>Formation professionnelle</i>	527
<i>Egalité professionnelle</i>	527
<i>Entrée en vigueur</i>	527
<i>Dépôt</i>	527
Accord national du 6 septembre 2006 relatif à l'apprentissage et au comité central de concertation de l'apprentissage dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP)	527
<i>Politique contractuelle et conventionnelle pour l'apprentissage dans le BTP.</i>	528
<i>Missions fondamentales du CCCA-BTP</i>	528
<i>Dénomination et statut du CCCA-BTP</i>	528
<i>Conseil d'administration du CCCA-BTP</i>	528
<i>Contrôle du CCCA-BTP</i>	528
<i>Organisation territoriale des CFA gérés paritairement</i>	529
<i>Personnels des associations gestionnaires paritaires de CFA</i>	529
<i>Dispositions spécifiques</i>	529
<i>Force obligatoire du présent accord</i>	529
<i>Suivi de l'accord</i>	530
<i>Abrogation</i>	530
<i>Champ d'application, application et extension de l'accord</i>	530
<i>Liste des accords récents relatifs à l'apprentissage dans le BTP</i>	530
<i>Textes Attachés</i>	530
Avenant n° 1 du 4 décembre 2009 à l'accord du 6 septembre 2006 relatif à l'apprentissage et au CCCA-BTP	530
Accord du 5 mars 2013 relatif aux frais de santé	530
Titre Ier Champ d'application	531
Titre II Régime « Remboursement des frais de santé »	531
Titre III Obligation d'information	533
Titre IV Autres dispositions	534
Annexe	534
Accord du 30 juin 2015 relatif au statut du personnel des associations gestionnaires des CFA BTP	536
Préambule	536
Titre Ier Dispositions communes Cadres au forfait en jours. - Techniciens et employés	537
Titre II Cadres au forfait en jours	538
Titre III Techniciens et employés	539
III.1. Dispositions communes aux salariés relevant du titre III	539
III.2. Dispositions spécifiques aux formateurs. - Responsables de Craf et animateurs	541
Titre IV Classification et système de rémunération	542
Titre V Dispositions générales	547
Accord du 30 juin 2015 relatif aux astreintes de nuit dans les associations gestionnaires des CFA BTP	547
Titre Ier Dispositions communes	548
Titre II Dispositions générales	549
Accord du 30 juin 2015 relatif au temps partiel dans les associations gestionnaires des CFA BTP	549
Préambule	550
Titre Ier Dispositions communes	550
Titre II Dispositions spécifiques aux formateurs	551
Titre III Dispositions générales	551
Avenant du 28 septembre 2017 à l'accord du 30 juin 2015 relatif aux astreintes de nuit dans les associations gestionnaires des CFA BTP	552

Accord du 17 décembre 2018 relatif à la gestion des parcours professionnels dans les associations régionales	552
Préambule	553
Chapitre Ier Observatoire des métiers et des compétences des associations régionales	554
Chapitre II Outils de la GPEC et leur mise en oeuvre	555
Chapitre III Dispositifs de développement des compétences	555
Chapitre IV Mobilité	556
Chapitre V Le rôle des acteurs	557
Chapitre VI La gestion du parcours professionnel des représentants du personnel et des représentants syndicaux	557
Chapitre VII Les modalités relatives à la mise en oeuvre et au suivi de l'accord	558
Annexe	558
Textes Salaires	559
Accord du 20 juin 2017 relatif à la valeur du point en juillet 2017 et janvier 2018	559
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	559
Accord du 4 décembre 2009 relatif au financement de la formation professionnelle	560
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	561
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	561
Accord du 10 septembre 2009 relatif à la diversité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	562
Préambule	562
TITRE Ier MESURES D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DE LA MIXITÉ EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE RECRUTEMENT	562
TITRE II RÉMUNÉRATION	563
TITRE III ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE	563
TITRE IV DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	564
TITRE V DIVERSITÉ	564
TITRE VI SUIVI DE L'ACCORD	564
TITRE VII AUTRES DISPOSITIONS	564
Annexe I Cahier des charges de l'outil statistique	565
Annexe II Synthèse des principales dispositions applicables en matière d'hygiène sur les chantiers	565
Accord du 15 septembre 2010 relatif à la mise en place d'une commission paritaire de validation	565
Préambule	566
Annexes	567
Textes Attachés	568
Avenant n° 1 du 14 janvier 2014 relatif au crédit d'heures et à la saisine de la commission	568
Annexe	568
Avenant n° 2 du 7 janvier 2016 à l'accord du 15 septembre 2010 relatif à la validation des accords	569
Préambule	569
Annexe	570
Accord du 20 décembre 2011 relatif à la prévention de la pénibilité et à l'amélioration des conditions de travail	570
Préambule	570
Titre Ier Diagnostic préalable	570
Titre II Réduction des poly-expositions	571
Titre III Adaptation et aménagement du poste de travail	572
Titre IV Amélioration des conditions de travail, aménagement d'horaires	572
Titre V Développement des compétences et des qualifications	573
Titre VI Maintien dans l'emploi	573
Titre VII Compte épargne-temps aménagement et fin de carrière	573
Titre VIII Suivi de l'accord	574
Titre IX Autres dispositions	574
Annexe	574
Accord du 27 juin 2012 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité prévue à l'article 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999	590
Préambule	590
Textes Attachés	591
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	591
Préambule	591
Accord du 30 juin 2016 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité (Amiante)	591
Accord du 5 mars 2013 relatif aux frais de santé	592
Titre Ier Champ d'application	592
Titre II Régime « Remboursement des frais de santé »	593
Titre III Obligation d'information	595
Titre IV Autres dispositions	595
Annexe	595
Accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	598
Préambule	598
Titre Ier Dispositions relatives à la formation professionnelle	599
1. Dispositions relatives au bâtiment	599
2. Dispositions relatives aux travaux publics	599
3. Dispositions communes au bâtiment et aux travaux publics	600
Titre II Renforcer le pilotage national et régional de la formation professionnelle	600
Titre III Adapter l'organisation et la développement du CCCA-DTP à l'évolution de l'apprentissage dans le BTP	601
Titre IV Dispositions diverses	602
Textes Attachés	602
Accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	602

Préambule	602
Annexes	604
Adhésion par lettre du 8 septembre 2016 de la CAPEB à l'accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	606
Avenant n° 1 du 23 mai 2017 à l'accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	606
Annexe	607
Accord du 19 septembre 2013 relatif au contrat de génération	611
<i>Préambule</i>	611
<i>Titre Ier Diagnostic préalable</i>	611
<i>Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur</i>	611
<i>Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération</i>	612
<i>Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés</i>	613
<i>Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes</i>	615
<i>Titre VI Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mixité des emplois</i>	615
<i>Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges</i>	615
<i>Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel</i>	615
<i>Titre IX Cadre juridique</i>	615
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	616
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	616
<i>Préambule</i>	617
Accord du 10 février 2015 relatif au financement de la formation continue	617
<i>Préambule</i>	617
<i>Annexe I</i>	618
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif aux plans d'épargne interentreprises	619
<i>Préambule</i>	619
<i>Champ d'application</i>	619
<i>Modalités d'adhésion</i>	619
<i>Mise en oeuvre</i>	619
<i>Gestion financière</i>	620
<i>Droits d'entrée</i>	620
<i>Réinvestissement des revenus</i>	620
<i>Changement de FCPE</i>	621
<i>Structures de pilotage, de gestion et de contrôle</i>	621
<i>Information des bénéficiaires</i>	622
<i>Dispositions diverses</i>	622
<i>Annexes</i>	623
<i>Textes Attachés</i>	627
Accord-cadre du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises (TP)	627
<i>Préambule</i>	627
<i>Champ d'application</i>	627
<i>Modalités d'adhésion</i>	627
<i>Mise en oeuvre</i>	628
<i>Gestion financière</i>	628
<i>Droits d'entrée</i>	629
<i>Réinvestissement des revenus</i>	629
<i>Changement de FCPE</i>	629
<i>Structures de pilotage, de gestion et de contrôle</i>	629
<i>Information des bénéficiaires</i>	630
<i>Dispositions diverses</i>	631
<i>Annexes</i>	631
Accord-cadre du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises (BTP)	634
<i>Préambule</i>	634
<i>Champ d'application</i>	634
<i>Modalités d'adhésion</i>	635
<i>Mise en oeuvre</i>	635
<i>Gestion financière</i>	635
<i>Droits d'entrée</i>	636
<i>Réinvestissement des revenus</i>	636
<i>Changement de FCPE</i>	636
<i>Structures de pilotage, de gestion et de contrôle</i>	636
<i>Information des bénéficiaires</i>	637
<i>Dispositions diverses</i>	638
<i>Annexes</i>	638
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs aux plans d'épargne interentreprises	643
<i>Préambule</i>	643
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif au règlement du plan d'épargne salariale à 5 ans	644
<i>Préambule</i>	644
<i>I. - Dispositions spécifiques au PEI-BTP</i>	644
<i>Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI-BTP)</i>	644
<i>Régime social et fiscal</i>	646
<i>Règles d'indisponibilité</i>	646
<i>II. - Accord de participation volontaire</i>	647
<i>III. - Dispositions diverses</i>	648
<i>Textes Attachés</i>	649
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)(TP)	649

Préambule	649
I. - Dispositions spécifiques au PEI-BTP	649
Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI-BTP)	649
Régime social et fiscal	650
Règles d'indisponibilité	651
II. - Accord de participation volontaire	651
III. - Dispositions diverses	653
Accord du 25 janvier 2018 portant règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)(BTP)	653
Préambule	653
I. - Dispositions spécifiques au PEI BTP	654
Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI BTP)	654
Régime social et fiscal	655
Règles d'indisponibilité	656
II. - Accord de participation volontaire	656
III. - Dispositions diverses	658
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs au règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)	658
Préambule	658
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif au plan d'épargne salariale (PERCO-BTP)	659
Préambule	659
I. - Dispositions spécifiques au PERCO-BTP	659
Alimentation du PERCO-BTP	659
Régime social et fiscal	661
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ à la retraite et exigibilité des droits	661
II. - Dispositions diverses	662
Textes Attachés	662
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-BTP)(TP)	662
Préambule	662
I. - Dispositions spécifiques au PERCO-BTP	662
Régime social et fiscal	664
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ en retraite et exigibilité des droits	664
II. - Dispositions diverses	664
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-BTP)(BTP)	665
Préambule	665
I. - Dispositions spécifiques au PERCO BTP	665
Alimentation du PERCO BTP	665
Régime social et fiscal	667
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ en retraite et exigibilité des droits	667
II. - Dispositions diverses	668
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs au règlement du PERCO interentreprises (PERCO-BTP)	668
Préambule	668
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 2 décembre 2013 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	669
Préambule	669
Titre Ier Régime professionnel de participation	669
Titre II Accord professionnel de participation	670
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	670
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	671
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	673
Chapitre IV Information des salariés	673
Titre III Dispositions finales	674
Annexe I	674
Textes Attachés	677
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (TP)	677
Préambule	678
Titre Ier Régime professionnel de participation	678
Titre II Accord professionnel de participation	679
Chapitre I Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	679
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	680
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	681
Chapitre IV Information des salariés	681
Titre III Dispositions finales	682
Annexe	683
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (BTP)	684
Préambule	684
Titre Ier Régime professionnel de participation	685
Titre II Accord professionnel de participation	686
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	686
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	687
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	688
Chapitre IV Information des salariés	688
Titre III Dispositions finales	689
Annexe	690
Accord du 13 février 2023 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises des travaux publics à compter du 1er février 2023	693
Préambule	693

Annexes	694
Annexe I	694
Annexe II Accord « clé en main » de participation des travaux publics	696
Accord du 14 janvier 2016 relatif au dialogue économique et à l'emploi	700
<i>Préambule</i>	700
<i>Titre Ier Situation économique</i>	701
<i>Titre II Situation de l'emploi et situation salariale</i>	701
<i>Titre III Perspectives économiques et effets sur l'emploi</i>	702
<i>Titre IV Outils visant à préserver l'emploi et à permettre l'embauche</i>	703
<i>Titre V Comité du dialogue économique et de l'emploi</i>	705
<i>Titre VI Cadre juridique</i>	705
<i>Annexe</i>	705
Accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	706
<i>Chapitre Ier : Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics</i>	706
<i>Chapitre II : Les commissions paritaires de l'emploi et de la formation</i>	706
<i>Chapitre III : Mise en oeuvre</i>	708
<i>Annexes</i>	709
Règlement intérieur national des commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) conjointes du bâtiment et des travaux publics et des commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation conjointes du bâtiment et des travaux publics (CPREF)	709
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	709
<i>Textes Attachés</i>	712
Avenant n° 9 du 19 juillet 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la mise en oeuvre de la formation professionnelle	712
Avenant n° 1 du 29 juin 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	713
<i>Annexe</i>	715
Chapitre Ier Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics	715
Chapitre II Commissions paritaires de l'emploi et de la formation	715
Chapitre III Mise en oeuvre	718
<i>Textes Salaires</i>	718
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	718
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	718
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF	719
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	719
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	719
Accord du 29 juin 2016 relatif à la stratégie des branches du bâtiment et des travaux publics dans le champ emploi-formation	720
<i>Préambule</i>	720
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
<i>Accord indemnités de petits déplacements (29 novembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n° 16 indemnités petits déplacements (12 décembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n° 14 primes d'outillage au 01/07/2013 (12 décembre 2012)</i>	NV-1
<i>Avenant n°15 relatif à la prime d'outillage (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)</i>	NV-2
<i>Avenant n°17 indemnités de petits déplacements (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)</i>	NV-2
<i>Avenant n° 18 règlement des régimes de frais médicaux (14 mai 2014)</i>	NV-3
<i>Avenant n° 19 règlement régimes frais médicaux retraités (14 mai 2014)</i>	NV-3
<i>Avenant n° 18 indemnités de petits déplacements (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)</i>	NV-4
<i>Avenant n° 16 relatif à la prime d'outillage (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)</i>	NV-4
<i>Avenant n° 22 à l'accord du 01/10/2001 prévoyance (22 décembre 2015)</i>	NV-4
<i>Accord du 4 novembre 2016</i>	NV-42
<i>Accord du 4 novembre 2016</i>	NV-42
<i>Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)</i>	NV-42
<i>Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)</i>	NV-43
<i>Accord du 2 février 2017 (Rhône-Alpes)</i>	NV-44
<i>Accord du 13 février 2017 (Lorraine)</i>	NV-44
<i>Avenant n° 10 indemnités de petits déplacements (12 mai 2017)</i>	NV-45
<i>Accord indemnités IPD et de repas de nuit (6 novembre 2017) (Isère)</i>	NV-45
<i>Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)</i>	NV-46
<i>Lettre de dénonciation de la CC et de ses avenants par FFB Indre (12 février 2018)</i>	NV-46
<i>Avenant avenant n°2 IPD et repas de nuit Isère (3 décembre 2018) (Région Auvergne-Rhône-Alpes ? Département de l'Isère)</i>	NV-47
<i>Avenant n°2 ipd 2019 (petits déplacements) (3 décembre 2018) (Isère)</i>	NV-47
<i>Arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019</i>	NV-48
<i>Avenant n° 2 salaires minima 2019 (17 janvier 2019) (Grand Est)</i>	NV-50
<i>Avenant themes et calendrier des negociations 2020-2021 (30 juin 2020)</i>	NV-51
<i>Avenant n°33 BTP-prévoyance (9 juin 2021)</i>	NV-52
<i>Accord du 7 octobre 2022 (Occitanie)</i>	NV-53
<i>Accord du 7 octobre 2022 (Pays de la Loire) (IPD)</i>	NV-54
<i>Accord du 7 octobre 2022 (Pays de la Loire)</i>	NV-54
<i>Accord du 19 octobre 2022 (Centre-Val de Loire)</i>	NV-55
<i>Accord IPD 2024 (+10 et -10) (18 décembre 2023) (Loire)</i>	NV-56
<i>Liste des sigles</i>	SIG-1
<i>Liste thématique</i>	THEM-1
<i>Liste chronologique</i>	CHRO-1



Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.

Signataires	
Organisations patronales	Fédération nationale du bâtiment ; Fédération nationale de l'équipement électrique ; Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment).
Organisations de salariés	Fédération générale Force ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO ; Fédération nationale des salariés de la construction et du bois CFDT ;
Organisations adhérentes	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) par lettre du 15 janvier 1991.
Organisations dénonçantes	Syndicat général du Bâtiment T.P. et industries annexes du Rhône (FO) de l'article 3 de l'accord du 24 décembre 1976 par lettre du 19 septembre 1991.

Titre Ier : Structures de la convention collective nationale

Champ d'application

Article 1-1

En vigueur étendu

1.11. La présente convention collective règle en France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM, les rapports de travail entre :

-d'une part, les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées à l'alinéa 1.12 ci-dessous, à l'exception de ceux visés par le décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1) ;

-d'autre part, les ouvriers qu'ils emploient à une activité bâtiment sur le territoire de la France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et d'ouvriers adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhèreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain, à l'exclusion des DOM-TOM

1.12. Le critère d'application de la présente convention est l'activité réelle exercée par l'entreprise, le code APE attribué par l'INSEE ne constituant à cet égard qu'une simple présomption.

Activités visées :

21.06.-Construction métallique.

Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (+).

24.03.-Fabrication et installation de matériel aéraulique, thermique et frigorifique.

Sont visées :

-les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (+).

55.10.-Travaux d'aménagements des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins (2).

55.12.-Travaux d'infrastructure générale.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.

55.20.-Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales.

Sont visées dans cette rubrique :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que :

-les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ;

-les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ;

-les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.

55.30.-Construction d'ossatures autres que métalliques.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ;

-les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de dix étages et plus).

55.31.-Installations industrielles, montage-levage.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage ainsi que :

-les entreprises de constructions et d'entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ;

-les entreprises de construction de cheminées d'usine.

55.40.-Installation électrique.

A l'exception des entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique, sont visées :

-les entreprises spécialisées dans l'équipement électrique des usines et autres établissements industriels (à l'exception de celles qui, à la date de la publication de l'arrêté portant extension de la présente convention collective, appliquaient une autre convention collective que celle du bâtiment) ;

-pour partie, les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;

-les entreprises de plomberie, chauffage et électricité ;

-les entreprises d'installations d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments ;

-les entreprises de pose d'enseignes lumineuses.

55.50.-Construction industrialisée.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment réalisant des constructions industrialisées ; les entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques (+).

55.60.-Maçonnerie et travaux courants de béton armé.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant de la maçonnerie et des travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition.

55.70.-Génie climatique.

Sont visées :

-les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;

-les entreprises d'installations de chauffage et d'électricité ;

-les entreprises de fumisterie de bâtiment, ramonage, installations de chauffage et de production d'eau chaude ;

-les entreprises d'installations de chauffage central, de ventilation, de climatisation ou d'isolation thermique, phonique et antivibratile.

55.71.-Menuiserie-Serrurerie.

A l'exclusion des entreprises de fermetures métalliques dont l'activité se limite à la fabrication, sont notamment visées :

-les entreprises de charpente en bois ;

-les entreprises d'installation de cuisine ;

-les entreprises d'aménagement de placards ;

-les entreprises de fabrication et pose de parquet (à l'exception des parquets mosaïques) ;

-les entreprises de menuiserie du bâtiment (menuiserie bois, métallique intérieure, extérieure y compris les murs-rideaux) (pose associée ou non à la fabrication) ;

-les entreprises de charpente et de maçonnerie associées ;

-les entreprises de serrurerie intérieure et extérieure du bâtiment (fabrication, pose et réparation) (+) ;

-les entreprises de pose de petite charpente en fer pour le bâtiment ;

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.11	8
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.11	8
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.13	9
	Modalités d'indemnisation (Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018))	Article VI-13	27
Arrêt de travail, Maladie	Déduction des heures non travaillées (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 2.2	2
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.11	8
	Indemnisation des arrêts de travail (Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018))	Article VI-13	27
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.13	9
	Modalités d'indemnisation (Nouvelle convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 7 mars 2018 (Avenant du 7 mars 2018))	Article VI-13	27
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 1.1	1
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 1.1	1
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 1.1	1
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 1.1	1
	Pluralité d'arrêts au cours d'une même année civile (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.11	8
Astreintes	Compensation de l'astreinte (Accord du 30 juin 2015 relatif aux astreintes de nuit dans les associations gestionnaires de CFA BTP)	Article 1.1	1
	Compensation de l'astreinte (Accord du 30 juin 2015 relatif aux astreintes de nuit dans les associations gestionnaires de CFA BTP)	Article 1.1	1

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1972-07-06	Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	37
1973-06-13	Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	455
	Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	455
	Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	456
1982-02-25	Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	457
	Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	457
	Annexe I : du 8 octobre 1990 à la convention collective nationale	41
1990-10-08	Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	1
	Guide d'utilisation de la classification nationale (+) convention collective nationale du 8 octobre 1990	38
	Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment.	458
1991-01-30	Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	
1991-02-11	Corse Accord du 11 février 1991	
1991-04-02	Centre Accord du 2 avril 1991	
1991-12-17	Provence Alpes-Côte-d'azur - Accord du 17 décembre 1991	
1992-12-16	Midi Pyrénées Accord du 16 décembre 1992	
1993-01-29	Région parisienne Avenant n° 142 du 29 janvier 1993	
1993-04-13	Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993	
	Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	
1993-05-04	Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	
1994-04-26	Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	
1994-12-22	Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	
1995-03-27	Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	
1995-05-04	Sarthe Accord du 4 mai 1995	
1995-10-17	Centre Accord du 17 octobre 1995	
1996-03-18	Alsace Accord n° 6 du 18 mars 1996 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1996	
1997-04-17	Loire Atlantique Accord du 17 avril 1997	
1997-04-30	Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	
1997-07-18	Loire Avenant du 18 juillet 1997	
1998-09-25	Accord départemental du 25 septembre 1998 relatif à la réduction et aménagement du temps de travail (Jura)	
1998-10-16	Maine-et-Loire Accord du 16 octobre 1998	
1998-11-06	Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.	
1998-12-14	Limousin Avenant n° 1 du 14 décembre 1998	
1999-03-3	Limousin Avenant n° 2 du 3 mars 1999	
2000-02-2		
2000-07-0		
2000-11-2		
2000-12-0		
2001-02-0		
2001-02-2		
2001-03-2		
2001-04-0		
2001-04-1		
2001-04-1		
2001-05-1		
2002-02-1		
2002-02-1		
2002-03-2		
2002-04-0		
2002-07-0		
2002-09-1		
2002-12-1		
2003-01-0		
2003-01-3		
2003-06-2		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
OUVRIERS EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES DU
BÂTIMENT NON VISÉES PAR LE DÉCRET DU 1ER
MARS 1962 (C'EST-À-DIRE OCCUPANT PLUS DE 10
SALARIÉS) DU 8 OCTOBRE 1990. ETENDUE PAR

IDCC 1597

Brochure 3258

SYNTHÈSE

16/04/2024

Remarques

I. Signataires

a. **Organisations patronales**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

b. **Syndicats de salariés**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

II. Champ d'application

a. **Champ d'application professionnel**

- i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990
- ii. Dispositions issues de l'accord du 30 avril 1997 non étendu
- iii. Dispositions issues de l'accord du 7 mars 2018 non étendu

b. **Champ d'application territorial**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

III. Contrat de travail - Essai

a. **Epreuve préalable**

b. **Contrat de travail**

c. **Période d'essai**

- i. Durée de la période d'essai
- ii. Préavis de rupture pendant l'essai

d. **Ancienneté**

- i. Définition générale
- ii. Définition spécifique dans le cadre du titre IX
- iii. Définition spécifique dans le cadre du titre XI

IV. Classification

a. **Classification étendue de la CCN du 8 octobre 1990**

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

b. **Classification non étendue du 7 mars 2018**

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

V. Salaires et indemnités

a. **Salaires de base**

- i. Salaires minimaux
- ii. Salaires des jeunes ouvriers de moins de 18 ans
- iii. Heures non travaillées
- iv. Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc.
- v. Rémunération du travail de nuit, du dimanche ou d'un jour férié
- vi. Rémunération des heures supplémentaires
- vii. Rémunérations des heures utilisées pour la visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds

b. **Indemnités et primes**

- i. Indemnités de petits déplacements
- ii. Prime de pénibilité
- iii. Prime de vacances
- iv. Prime d'outillage et de travaux occasionnels

c. **Chèques-vacances**

- i. Entreprises et bénéficiaires concernés
- ii. Modalités d'acquisition des chèques-vacances
- iii. Modalité de gestion des chèques-vacances
- iv. Les options

VI. Temps de travail, repos et congés

a. **Temps de travail**

- i. Durée du travail et amplitude
- ii. Organisation du travail
- iii. Modulation
- iv. Travail organisé en équipes successives ou en équipes chevauchantes, en équipes de suppléance de fin de semaine
- v. Heures supplémentaires
- vi. Heures supplémentaires exceptionnelles
- vii. Heures perdues pour intempéries
- viii. Travaux pénibles devient travaux particuliers
- ix. Travail de nuit

b. **Repos et jours fériés**

- i. Repos hebdomadaire
- ii. Travail du dimanche
- iii. Jours fériés

c. **Congés**

- i. Congés payés
- ii. Autres congés
- iii. Compte épargne-temps (CET)
- iv. Chèques-vacances

d. **Dispositions particulières pour la région Nord- Pas de Calais**

VII. Déplacements professionnels
a. Petits déplacements
i. Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements
ii. Détermination des indemnités de petits déplacements
b. Grands déplacements
i. Indemnité journalière de grand déplacement
ii. Indemnisation des frais et temps de voyage
iii. Voyages de détente
iv. Décès d'un ouvrier en grand déplacement
VIII. Formation professionnelle
a. Opérateur de Compétences (OPCO)
b. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)
c. Les contrats de professionnalisation
i. Durée du contrat de professionnalisation
ii. Rémunération
iii. Fonction tutorale
d. Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
ii. Durée de la Pro-A
iii. Le tutorat
e. L'apprentissage
i. Rémunération des apprentis - indemnités
ii. Titre de maîtrise d'apprentissage confirmé
IX. Maladie, accident du travail, maternité
a. Maladie ou accident
i. Garantie d'emploi
ii. Indemnisation des arrêts de travail
iii. Ancienneté
b. Maternité - adoption
i. Réduction d'horaire
ii. Indemnisation du congé de maternité
iii. Garantie de l'évolution de la rémunération des salariés en congés de maternité ou d'adoption
X. Retraite complémentaire, prévoyance, frais de santé et oeuvres sociales
a. Retraite complémentaire
i. Institution de retraite complémentaire
ii. Cotisations
b. Régime national prévoyance des ouvriers du BTP (accord du 31 juillet 1968 modifié et étendu)
i. Institution de prévoyance
ii. Bénéficiaires
iii. Régime national de prévoyance des ouvriers (RNPO)
iv. Régime de prévoyance collectif supplémentaire des ouvriers (RNPO)
v. Régime «garantie décès-invalidité accidentels»
vi. Régime de frais médicaux
vii. Cotisations
viii. Régime «préretraite pour salariés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante ou ayant eu une activité en contact avec elle »
c. Régime complémentaire de remboursement des frais de santé
i. Organisme assureur
ii. Bénéficiaires
iii. Garanties
iv. Cotisations et répartition
v. Maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail
vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
vii. Maintien des garanties en cas d'incapacité ou d'invalidité
viii. Maintien des garanties au profit des ayants droit en cas de décès du salarié
d. Oeuvres sociales, régime régional
i. Oeuvres sociales pour la région Provence-Côte d'Azur
ii. Oeuvres sociales pour la région Ile-de-France (hors Seine et Marne)
XI. Rupture du contrat
a. Préavis de démission et de licenciement
i. Durée du préavis
ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi
b. Indemnité de licenciement
i. de la CCN du 8 octobre 1990
ii. de la CCN du 7 mars 2018
c. Licenciement pour fin de chantier
d. Préretraite en cas de maladie professionnelle liée à l'amiante (dispositions non étendues)
i. Dispositif
ii. Versement anticipé de l'Indemnité de fin de carrière des ouvriers
iii. Garantie en cas de décès dont la rente d'éducation
iv. Frais médicaux
e. Retraite
i. Préavis de départ et mise à la retraite
ii. Indemnité de départ à la retraite
f. Indemnité de fin de carrière

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

Cette CCN est modifiée par les partenaires sociaux en date du 7 mars 2018, dépôt effectué le 1^{er} juin 2018.

Au 1^{er} juillet 2018 pour les entreprises adhérentes à la CAPEB, FFB, FFIE et la Fédération SCOP BTP et, pour les autres, au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension, la présente CCN signée le 7 mars 2018 abroge et se substitue, dans toutes leurs dispositions, à la CCN du 8 octobre 1990 concernant les Ouvriers employés par les entreprises du Bâtiment visées par le décret du 1^{er} mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés), ses annexes et avenants, ainsi qu'à l'ensemble des conventions collectives départementales et régionales.

A cette même date, pour les ouvriers seulement, la présente convention collective se substitue en totalité aux clauses de l'Accord national du 25 février 1982 sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le Bâtiment, et de l'ensemble de ses avenants, applicables dans le même champ et ayant le même objet.

Les partenaires sociaux précisent (article XI-4 de la CCN du 7 mars 2018) que sa mise en œuvre ne peut être la cause de restrictions d'avantages acquis individuellement ou par équipe acquis antérieurement au 7 mars 2018. Ses dispositions remplacent les clauses des contrats individuels ou collectifs existants lorsque les clauses de ces contrats sont moins avantageuses pour les ouvriers qui en bénéficient.

En conséquence de l'arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019 (affaire RG 18/06465), décision définitive puisque les parties ont renoncé à se pourvoir en cassation : suspension des accords signés les 14 février et 7 mars 2018 dont

la nouvelle CCN datée du 7 mars 2018 mais aussi les avenants 2, 3 et 4 relatifs, respectivement, à la réduction du temps de travail des ouvriers et ETAM pour les entreprises de plus de 10 salariés puis de moins de 10 salariés et de celui concernant les ETAM (avenant n° 4).

Ce faisant, dans l'attente d'un nouvel accord sur la CCN datée du 7 mars 2018, l'ancienne CCN du 8 octobre 1990 retrouvent à s'appliquer.

I. Signataires

a. Organisations patronales

i. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la CAPEB,
- la FFB,
- la FFIE,
- la Fédération SCOP BTP.

ii. de la CCN du 8 octobre 1990

Fédération nationale du bâtiment

Fédération nationale de l'équipement électrique

Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment)

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) (adhésion)

b. Syndicats de salariés

i. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois (CFDT)
- La Fédération BATI-MAT-TP (CFTC)
- La Fédération Générale Force Ouvrière Construction (FG-FO)

ii. de la CCN du 8 octobre 1990

Fédération générale Force ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO

Fédération nationale des salariés de la construction et du bois CFDT

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990

La Convention collective s'applique aux activités visées ci-après :

Codes APE (INSEE 1973)		Activités visées
2106	Construction métallique	Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (*).
2403	Fabrication et installation de matériel aéronautique, thermique et frigorifique	Sont visées les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (*).
5510	Travaux d'aménagements des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins. Ne sont pas visées les entreprises paysagistes affiliées au régime agricole de protection sociale.
5512	Travaux d'infrastructure générale	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.
5520	Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que : - les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.
5530	Construction d'ossatures autres que métalliques	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; - les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).
5531	Installations industrielles, montage-levage	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage ainsi que : - les entreprises de constructions et d'entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ; - les entreprises de construction de cheminées d'usine.